

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 4 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, en date du 4 Juin à 20 h 00, les Membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie MONTCUQ EN QUERCY BLANC 46800, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Alain LALABARDE, Maire de MONTCUQ EN QUERCY BLANC

<i>Date de convocation du Conseil et affichage : 28 mai 2024</i>	<i>Conseillers municipaux : 23</i>
<i>Date d'affichage du compte rendu :</i>	<i>Conseillers municipaux en exercice : 23</i>
	<i>Présents : 18</i>
	<i>Votants : 19</i>

<p>Présents :</p> <p>Mesdames DEMON, FICAT, LAFAGE, MATHIEU, RECHE, SABEL, SAURAT, SAURT. Messieurs LALABARDE, ARNAL, BARRES, DOCHE, FERRE, LAPEZE, LAPLANCHE, MEYNEN, MURET, ROUX.</p> <p>Absents/excusés ayant donné procuration :</p> <p>Ludovic LAGARD a donné procuration à : Anna SAURAT</p> <p>Absents excusés : Edwige LE QUILLEC – Patricia PARAYRE – Patrice CAUMON</p> <p>Absents/non excusés : Adrien LAPLANCHE</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Jocelyne MATHIEU</p>

RAPPEL ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- Validation du dernier procès-verbal du Conseil Municipal du 14 Mai 2024
- Instauration des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.)
- Instauration de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (I.F.C.E)
- Création d'un emploi permanent
- Suppression de 3 emplois permanents
- Procédure d'Enquête Publique suite aux conclusions du Commissaire Enquêteur :
 - Déclassement et aliénation de la voirie communale
 - Aliénation de chemins
 - Echange de chemins
- Questions diverses éventuelles

DELIBERATIONS

- Validation du dernier procès-verbal du Conseil Municipal
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 MAI 2024

DEBAT

Pas de remarques

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	ARNAL - BARRES - DOCHE - DEMON FERRE - FICAT- LALABARDE - LAFAGE – LAPEZE - MATHIERE - MATHIEU -MEYNEN - MURET – RECHE - ROUX - SABEL - SAURAT SAURT		

N° 1 Instauration des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.)

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le Conseil Municipal n'avait pas délibéré sur ce sujet depuis la création de la commune nouvelle de Montcuq en Quercy Blanc. Il précise que le cadre d'application des IHTS est règlementé par le code général de la fonction publique et s'applique à tous les grades des agents de la collectivité (sauf les agents de catégorie A) et peuvent être étendus aux agents contractuels, sur les mêmes bases. Cette régularisation a été demandée par le centre de gestion du Lot.

DEBAT

Question de Jérôme ARNAL : Est-ce que le travail de nuit peut concerner des agents de la collectivité.
Réponse : oui cela peut arriver notamment pour les services techniques en cas de problèmes sur la commune, ils peuvent être amenés à intervenir à tout moment si nécessaire et seront payés en heures supplémentaires majorées à 100 %

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	ARNAL - BARRES - DOCHE - DEMON FERRE - FICAT- LALABARDE - LAFAGE – LAPEZE - MATHIERE - MATHIEU -MEYNEN - MURET – RECHE - ROUX - SABEL - SAURAT SAURT		

N° : 2 INSTAURATION DE L'INDEMNITE FORFAITAIRE COMPLEMENTAIRE POUR ELECTIONS

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que cette indemnité forfaitaire concerne uniquement le personnel fonctionnaire ou contractuel chargé de l'organisation des opérations électorales. Pour notre commune seule la Secrétaire Générale, attaché territorial, peut prétendre à cette indemnité, puisque les agents de catégorie A ne peuvent pas bénéficier de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires.

DEBAT

Pas de question

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	ARNAL - BARRES - DOCHE – DEMON- FERRE - FICAT- LALABARDE - LAFAGE – LAPEZE - MATHIERE -MATHIEU - MEYNEN - MURET – RECHE - ROUX - SABEL - SAURAT - SAURT		

N°3 : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'un emploi d'adjoint territorial d'animation à temps non complet doit être créé au 1^{er} Septembre 2024, à 30 heures hebdomadaires, en remplacement d'un agent qui part à la retraite à cette date. Ce temps de travail est complété par l'emploi de placier de 5 heures hebdomadaires. L'agent sera stagiaire à compter du 1^{er} Septembre 2024.

DEBAT

Pas de question

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	ARNAL - BARRES - DOCHE – DEMON- FERRE - FICAT- LALABARDE - LAFAGE – LAPEZE - MATHIERE -MATHIEU - MEYNEN - MURET – RECHE - ROUX - SABEL - SAURAT SAURT		

N°4 : SUPPRESSION DE 3 EMPLOIS PERMANENTS

Monsieur le Maire explique à l'assemblée la nécessité de supprimer un poste d'agent de maîtrise principal suite à un départ en retraite. Un poste d'adjoint technique à 31 heures est supprimé pour une augmentation de temps de travail à 35 heures. Un poste d'agent technique à 28 heures est supprimé suite à un avancement de grade.

DEBAT

Pas de question

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	ARNAL - BARRES - DOCHE – DEMON- FERRE - FICAT- LALABARDE - LAFAGE – LAPEZE - MATHIERE -MATHIEU -MEYNEN - MURET – RECHE - ROUX - SABEL - SAURAT -SAURT		

N° : 5 PROCEDURE D'ENQUETE PUBLIQUE SUITE AUX CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Monsieur le Maire explique à l'assemblée la nécessité de voter les délibérations faisant suite aux enquêtes publiques ouvertes du 8 février au 15 mars 2024 en prenant en compte les conclusions du commissaire enquêteur.

PREMIERE ENQUETE PUBLIQUE concernant le déclassement et l'aliénation de la voirie communale

1-1 déclassement et aliénation d'une partie de la rue du Tiradou à Montcuq : Avis favorable du commissaire enquêteur

DEBAT

Question de Mme SAURT : est ce que cette parcelle de 15m² arrive jusqu'à la maison en dessous ?

Réponse : non c'est juste une partie de l'espace enherbé

Question : est –ce que cette parcelle donne accès à une maison ?

Réponse oui elle donne accès à la maison de Mme WILLIAMS, par un portail.

Le Conseil Municipal suit l'avis du commissaire enquêteur.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	ARNAL - BARRES - DOCHE - DEMON -FERRE - FICAT- LALABARDE - LAFAGE – LAPEZE - MATHIERE -MATHIEU -MEYNEN - MURET – RECHE - ROUX - SABEL - SAURAT- SAURT		

1-2 déclassement et aliénation d'une partie de l'espace public à proximité de la Station
Total : Avis défavorable du commissaire enquêteur

DEBAT

Question : pourquoi l'avis est défavorable ?

Réponse : Les personnes qui ont répondu à l'enquête estiment que l'étalement des épaves nuit au visuel du site, à l'entrée du village et que la mairie n'a rien fait pour faire nettoyer ce site

Question : Quel est l'intérêt de cette transaction ?

Réponse : A l'origine les cuves de carburant ont été installées sur le domaine public sans permis, donc aujourd'hui il est absolument nécessaire que cette partie de la station passe dans le domaine privé afin que la vente puisse être réalisée.

Le vendeur s'est engagé à retirer toutes les épaves avant la vente (c'est une close suspensive).

Le Conseil Municipal ne suit pas l'avis défavorable du commissaire enquêteur, et donne un avis favorable à cette aliénation

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à la majorité	ARNAL - BARRES - DOCHE - FERRE - FICAT- LALABARDE - LAFAGE – LAPEZE - MATHIERE -MATHIEU - MEYNEN - MURET – RECHE - ROUX - SABEL - SAURAT- SAURT		DEMON

1-3 déclassement et aliénation d'une partie de l'espace public Lotissement Miquel : Avis favorable

DEBAT

Au cours de l'enquête publique aucun des riverains de ce Lotissement ne s'est exprimé pour ou contre la vente de cette parcelle.

Le Conseil Municipal suit l'avis favorable du commissaire enquêteur.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	ARNAL - BARRES - DOCHE - FERRE - FICAT- LALABARDE - LAFAGE – LAPEZE - MATHIERE -MATHIEU - MEYNEN - MURET - RECHE – DEMON- ROUX - SABEL - SAURAT - SAURT		

Concernant ces 3 délibérations M. le Maire propose de fixer le prix de vente de ces parcelles à 20 euros le m², plus 234 euros de côte part de frais afférent à l'opération.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	ARNAL - BARRES - DOCHE – DEMON - FERRE - FICAT- LALABARDE - LAFAGE – LAPEZE - MATHIERE -MATHIEU -MEYNEN - MURET – RECHE - ROUX - SABEL - SAURAT SAURT		

DEUXIEME ENQUETE PUBLIQUE concernant l'aliénation de chemins :

2-1 aliénation d'une partie d'un chemin d'exploitation à Valprionde : Avis favorable du commissaire enquêteur

DEBAT

Pas de question

Le Conseil Municipal suit l'avis favorable du commissaire enquêteur.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à la majorité	ARNAL - BARRES - DOCHE – DEMON - FERRE - LALABARDE - LAFAGE – LAPEZE - MATHIERE - MATHIEU -MEYNEN - MURET – RECHE - ROUX - SABEL - SAURT	FICAT SAURAT	

2-2 aliénation d'une partie du Chemin de Séguy : Avis favorable du commissaire enquêteur

DEBAT

Pas de question

Le Conseil Municipal suit l'avis favorable du commissaire enquêteur.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	ARNAL - BARRES - DOCHE - DEMON -FERRE - FICAT- LALABARDE - LAFAGE- LAPEZE - MATHIERE -MATHIEU -MEYNEN - MURET - RECHE - ROUX - SABEL - SAURAT - SAURT		

2-3 aliénation Chemin exploitation LEBREIL : Avis favorable du commissaire enquêteur

DEBAT

Pas de question

Le Conseil Municipal suit l'avis favorable du commissaire enquêteur.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	ARNAL - BARRES - DOCHE - DEMON - FERRE - FICAT- LALABARDE - LAFAGE - LAPEZE - MATHIERE - MATHIEU -MEYNEN - MURET - RECHE - ROUX - SABEL - SAURAT - SAURT		

2-4 aliénation une partie chemin rural de Fontenilles à Sainte Croix : Avis favorable du commissaire enquêteur pour un échange

DEBAT

Pas de question

Le Conseil Municipal suit l'avis favorable du commissaire enquêteur mais pour une simple vente, sans échange, en raison de la configuration du terrain

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	ARNAL - BARRES - DOCHE - DEMON - FERRE - FICAT- LALABARDE - LAFAGE- LAPEZE - MATHIERE -MATHIEU -MEYNEN - MURET- RECHE - ROUX - SABEL - SAURAT - SAURT		

2-5 aliénation chemin rural de St Génès : Avis défavorable du commissaire enquêteur

DEBAT

Abandon de cette procédure, elle sera envisagée lors de la vente des propriétés concernées

Le Conseil Municipal suit l'avis défavorable du commissaire enquêteur, tant que la parcelle 798 enclavée, soit vendue a un propriétaire riverain

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	ARNAL - BARRES - DOCHE - DEMON - FERRE - FICAT- LALABARDE - LAFAGE – LAPEZE - MATHIERE -MATHIEU -MEYNEN - MURET - RECHE - ROUX - SABEL - SAURAT - SAURT		

2-6 aliénation chemin rural Pech Buscou Valprionde : **Avis favorable du commissaire enquêteur assorti de 2 réserves**

DEBAT

Pas de question

Le Conseil Municipal suit l'avis favorable du commissaire enquêteur en suivant la procédure indiquée

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	ARNAL - BARRES - DOCHE - DEMON - FERRE - FICAT- LALABARDE - LAFAGE - LAPEZE - MATHIERE -MATHIEU -MEYNEN - MURET – RECHE - ROUX - SABEL - SAURAT - SAURT		

2-7 aliénation d'un chemin d'exploitation Lastours Ste Croix : **Avis favorable du commissaire enquêteur**

DEBAT

Pas de question

Le Conseil Municipal suit l'avis favorable du commissaire enquêteur.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	ARNAL - BARRES - DOCHE - DEMON -FERRE - FICAT- LALABARDE - LAFAGE – LAPEZE - MATHIERE -MATHIEU -MEYNEN - MURET – RECHE - ROUX - SABEL - SAURAT SAURT		

2-8 aliénation d'un chemin d'exploitation Sorré Labriguerie : **Avis favorable du commissaire enquêteur, assorti d'une réserve : le demandeur devra réaliser le nouveau chemin préalablement à la cession du chemin existant**

DEBAT

Question : Aujourd'hui est-ce que ce chemin est emprunté par des marcheurs ?

Réponse : Non car il traverse la propriété du demandeur et il est cultivé.

Question : Est-ce qu'il est possible de créer un chemin de substitution ?

Réponse : Oui c'est possible à la hauteur de la lisière du bois mais à condition que l'on rouvre le chemin sur la parcelle cultivée pour assurer une continuité.

Question : Est-ce que l'agriculteur est d'accord pour rouvrir le chemin cultivé ?

Réponse : Non car cela crée une gêne sur la continuité de la parcelle du champ cultivé en totalité

Question : Est-ce que l'on pourrait contourner la parcelle cultivée par un autre chemin de substitution pour rejoindre le chemin de Rigue Rouge et ainsi éviter la parcelle du demandeur qui de ce fait n'aurait pas besoin de faire un chemin de substitution sur sa parcelle ?

Réponse : Cette solution est possible.

Après ce débat la solution retenue : l'agriculteur devra acheter la partie du chemin cultivée, cela fera l'objet d'une nouvelle enquête et d'une vente

Le demandeur devra acheter la partie du chemin qui traverse sa parcelle, sans créer de chemin de substitution.

Le Conseil Municipal suit l'avis favorable du commissaire enquêteur, pour une simple vente, sans création d'un chemin de substitution

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à la majorité	BARRES - DOCHE – DEMON - FERRE - FICAT- LALABARDE - MATHIERE - MATHIEU -MEYNEN MURET- RECHE - ROUX - SAURAT	LAFAGE SAURT SAURAT	LAPEZE SABEL MATHIEU

Concernant ces délibérations M. le Maire propose de fixer le prix de vente de ces chemins à 1.50 euros le m2, plus 234 euros de côte part de frais afférent à l'opération.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	ARNAL - BARRES - DOCHE - DEMON -FERRE - FICAT- LALABARDE - LAFAGE – LAPEZE - MATHIERE -MATHIEU -MEYNEN - MURET – RECHE - ROUX - SABEL - SAURAT - SAURT		

TROISIEME ENQUETE PUBLIQUE concernant l'échange de Chemins

3-1 échange d'une partie du Chemin Pech de Maux à Ste Croix, en contre partie de la création d'un chemin de substitution Avis favorable du commissaire enquêteur

DEBAT

Pas de question

Le Conseil Municipal suit l'avis favorable du commissaire enquêteur

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	ARNAL - BARRES - DOCHE – DEMON- FERRE - FICAT- LALABARDE - LAFAGE – LAPEZE - MATHIERE -MATHIEU -MEYNEN - MURET – RECHE - ROUX - SABEL - SAURAT - SAURT		

3-2 échange de parties d'un chemin d'exploitation à Labriguerie : Avis favorable du commissaire enquêteur pour l'échange de chemins tel que proposé par le demandeur

DEBAT

Pas de question

Le Conseil Municipal suit l'avis favorable du commissaire enquêteur

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	ARNAL - BARRES - DOCHE - DEMON -FERRE - FICAT- LALABARDE - LAFAGE – LAPEZE - MATHIERE -MATHIEU -MEYNEN - MURET – RECHE - ROUX - SABEL - SAURAT- SAURT		

3-3 échange d'une partie du Chemin de Couvins, en contre-partie de la création d'un chemin de substitution Avis favorable du commissaire enquêteur pour l'échange de chemins proposé par le demandeur

DEBAT

Pas de question

Le Conseil Municipal suit l'avis favorable du commissaire enquêteur

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	ARNAL - BARRES - DOCHE – DEMON- FERRE - FICAT- LALABARDE - LAFAGE – LAPEZE - MATHIERE -MATHIEU -MEYNEN - MURET – RECHE - ROUX - SABEL - SAURAT - SAURT		

Concernant ces délibérations M. le Maire propose de fixer le prix de 234 euros de quote-part de frais afférent à l'opération.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	ARNAL - BARRES - DOCHE - DEMON FERRE - FICAT- LALABARDE - LAFAGE - LAPEZE - MATHIERE -MATHIEU -MEYNEN - MURET - RECHE - ROUX - SABEL - SAURAT - SAURT		

Infos du Maire :

Désignation des Jurés d'Assises : Tirage au sort de 6 noms sur la liste électorale :

M. ANDRIEU Patrick, M. AUBENEAU Jérôme, M. THIEBAUT Patrick , M. LAPORTE Guillaume, Mme GALLIEN Coralie, Mme NEAU Huu

Point sur la préparation de l'ouverture du Lac :

- Le restaurant est ouvert
- Le poste de secours est installé, il reste à le meubler (ajouter des étagères)
- La caméra à l'entrée du site est installée, le poste d'enregistrement est en cours d'installation.

Organisation du bureau de vote pour les élections Européennes : le tableau de présence des conseillers est validé

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.

Prochain Conseil Municipal : Mardi 2 Juillet à 20h00

Le Maire, Alain LALABARDE

Secrétaire de Séance Jocelyne MATHIEU


